Saint-Prim

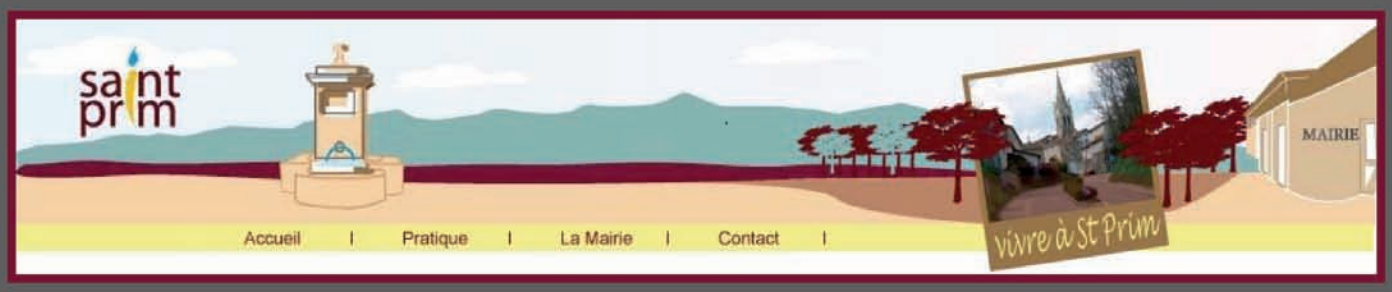

Bulletin municipal

2013

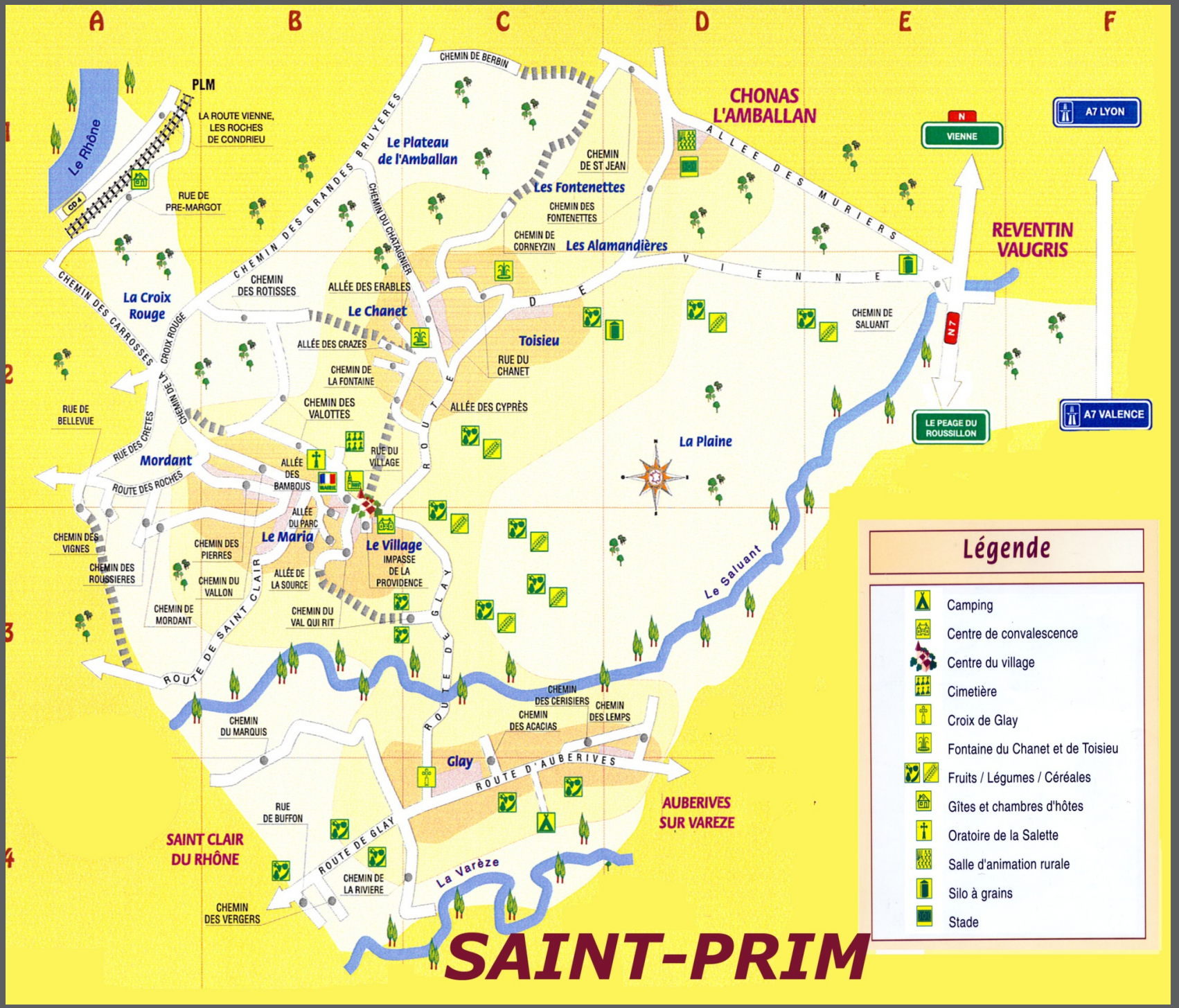

Liste des Rues

Acacias (chemin des)	C3 C4
Auberives (route d')	C4 D4
Bambous (allée des)	B2 B3
Bellevue (rue de)	A2 A3
Berbin (chemin de)	C1
Buffon (rue de)	B4
Carrosses (chemin des)	A2
Cerisiers (chemin des)	C3 D3
Chanet (rue du)	C2
Châtaignier (chemin du)	B1 C2
Corneyzin (chemin de)	C1
Crazes (allée des)	B2 C2
Crêtes (rue des)	A2
Croix Rouge (chemin de la)	A2
Cyprès (allée des)	B2 C2
Erables (allée des)	B2 C2
Fontaine (chemin de la)	D2 C2
Fontenettes (chemin des)	D1
Glay (route de)	B4 C3
Grandes Bruyères (ch.)	A2 B1
Lemps (chemin des)	D3
Marquis (chemin du)	B4 B3
Mordant (chemin de)	A3 B3
Mûriers (allée des)	D1 E1
Parc (allée du)	B3
Pierres (chemin des)	B2
Pré Margot (rue de)	A1 A2
Providence (impasse de la)	B3
Rivière (chemin de la)	C4
Roches (route des)	A2 B2
Rôtisses (chemin des)	B2
Roussières (chemin des)	A2 A3
Saint Clair (route de)	A3 B2
Saint Jean (chemin de)	D1
Saluant (chemin de)	E2
Source (allée de la)	B3
Vallon (chemin du)	B2
Valottes (chemin des)	B2
Vergers (chemin des)	B4
Vienne (route de)	C2 E2
Village (rue du)	B2

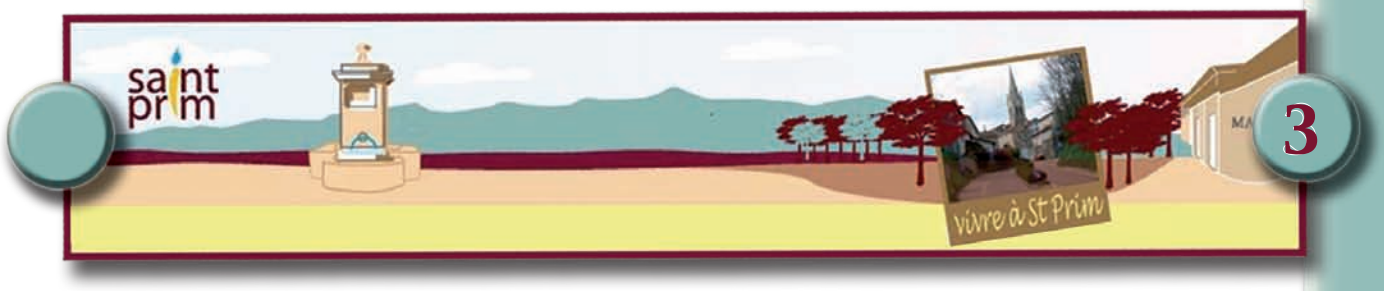

EDITO du Conseil Municipal

Les huit premiers mois de l'année 2013, très particuliers pour la vie communale de Saint-Prim, nous ont amené à attendre tout début septembre, pour diffuser ce bulletin municipal. Pour des raisons évidentes d'agenda, nous avons volontairement limité le nombre de pages pour cette édition 2013. Vous trouverez le traditionnel plan de la commune, l'état civil de l'année 2012, toutes les informations utiles ainsi que la rubrique 'tous citoyens', les principaux travaux de l'année 2012, les bilans météo des années 2010-2011 et 2012 et deux articles sur deux jeunes talents saint-primois qui méritent vraiment un 'coup de chapeau'.

Fin 2012, de nombreuses associations ont rédigé des articles présentant leurs activités et leurs agendas. Aujourd'hui, ces articles n'étant plus d'actualité, ils ne sont donc pas repris dans ce bulletin. Nous tenons cependant à remercier vivement tous les bénévoles qui ont passé du temps à élaborer ces articles, à les documenter. Sachez que toutes les associations seront contactées dans les prochaines semaines pour préparer le bulletin 2014. Le monde associatif, pour la vie du village est primordial : il facilite les rencontres, il crée du lien social, il nous divertit, il nous permet d'accéder à la culture, aux pratiques du sport et à bien d'autres activités. Vous trouverez ci-dessous la liste des associations communales et intercommunales. N'hésitez pas à les contacter pour adhérer et vous inscrire.

Nous n'oublions pas les entreprises, les partenaires qui répondent chaque année favorablement à l'insertion d'un encart publicitaire. Nous ne manquerons pas de les contacter dans les prochaines semaines pour le bulletin 2014. Dans tous les cas, merci pour ce fidèle soutien.

Nous terminerons simplement en souhaitant à tous les enfants une excellente rentrée scolaire, les grands éliront très prochainement les nouveaux membres du Conseil Municipal des enfants. Nous souhaitons à vous parents ,à vous toutes et vous tous,une bonne fin d'année 2013, pleine de sérénité.

Le Conseil Municipal de Saint-Prim (par ordre alphabétique) : *Guy BATTAGLINI, Eric CLO, Michel CROS, Franck DENOLLY, Daphné GAULT, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Stéphane JODAR, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT, Annick MOURARET, Michel RODEL, Pierre VALVERDE, Sylviane VANEL*

Retrouvez toutes **les activités des Associations sur le site de Saint-Prim**, www.saint-prim.fr

Associations communales :	**Sou des Ecoles**	Stéphanie Jodar	
	Vignerons de la St-Vincent	Annette Fayat	04 74 56 48 91
	St Prim Cœur de Village	Didier Gerin	06 14 88 07 72
Associations intercommunales :	**Foot US 2 Vallons**	André Jodar	06 13 80 60 01
	Judo-Club	Corinne Grenier	04 74 15 90 77
	Tennis-club	Michel Rodriguez	06 32 94 13 25
	ASCP Boules	Guy Groléat	
	Krav-Maga	Vincent Pastor	07 77 84 92 00
	A.I.C.A chasse	Jean-Pierre Blache	06 70 95 33 70
	Association Familiale	Frédérique Faury	04 74 56 50 63
	Loisirs et Montagne 7 Laux	Michel Girardon	04 74 58 81 49
	Automne de la vie	Michèle Dervieux	04 74 56 47 37
A.C.L :	**Gymnastique Adultes et Qi Gong**	M-Th. Arquillère	04 74 58 92 57
	Espagnol	Monique Michel	04 74 56 48 55
	Anglais	Maguy Letourneux	06 62 71 17 56
	Informatique	Martine Valverde	04 74 56 49 28
	Cinéma	Francois Gaimard	06 33 36 56 59
	Randonnée pédestre	Samuel Bouffard	04 74 56 17 59
	Marche	Joel Cottier	06 15 70 28 19
	Poterie	Bénédicte Clavagnier	04 74 58 83 48
	Couture-Plaisir	Martine Pelletier	06 37 65 16 38
	Détente et Savoirs	Marie-Louise Gonzalvez	04 74 15 91 30
	Patchwork	Marie-Claude Bault	06 16 28 82 29

Les autres associations :	**Centre convalescence Le Mas des Champs**		04 74 56 57 57
	Centre Aéré	Catherine Bonneton	04.74.78.12.57
	La Muse Champêtre	Veronique Poussière	04 74 56 91 15
	Paroisse Saint-Pierre	.....	04 74 86 29 57
	Tourisme Pays Roussillonnais	.....	04 74 86 72 07
	Centre de soins Infirmiers	.....	04 74 56 42 26
	Refuge de Gerbey	.....	04 74 56 40 12

Etat Civil 2012

Bienvenue

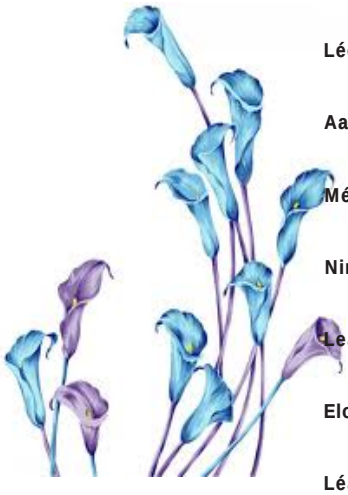

Théo, Louis, Albert	fils de Stéphane JOURDAN et d'Emilie PORTE, né le 1er janvier à Givors,
Zoénie, Ghislaine	fille de Frédéric THONGDARA et de Stéphanie JOUBERT, née le 6 janvier à Vienne,
Yona, Lucie	fille de Jérémie CLEMENT et d'Ingrid PLATEY, née le 4 mars à Vienne,
Rose	fille de Xavier DANTONY et d'Elise DESFARGES, née le 16 mars à Givors,
Mélodie	fille de Jérôme THEVENOT et d'Emilie DERAIL, née le 23 avril à Vienne,
Paris	fils de Vivien MALFERIOL et de Stéphanie MALLARTE, né le 20 mai à Vienne,
Ronan	fils de Sébastien FRÉCON et de Dolorès CLEMENÇON né le 23 mai à Vienne,
Léonie, Aliénor, Manon	fille de Cyrille DUPEYRON et de Vanessa DINI, née le 12 juin à Vienne,
Aaron, Sébastien, Julien	fils de Cédric RAVET et de Nelly VANEL, né le 17 juin à Vienne,
Méline	fille de Frédéric TEYSSIER et de Sandrine FRAYSSE, née le 24 juin à Vienne,
Nino	fils de Pierre-Yves DUC et d'Aurore BECKER, né le 3 juillet à Vienne,
Leandro, Florian, Séverin	fils d'Anthony MATERA et de Karine CELARD, né le 2 octobre à Vienne,
Eloane	fille de Laurent BEAUDIER et d'Estelle FAURE, née le 21 octobre à Vienne,
Léa	fille d'Alexandre GUICHON et de Vanessa MOULIN, née le 23 décembre à Vienne,

Félicitations

Jocelyne GIRAUDO et Michel LOPIN	2 juin à Saint-Prim
Amandine PANDROT et Franck PLANET	2 juin à Beaumont les Valence
Alexandrine BEROUD et Guillaume MOUNIER	30 juin à Saint-Prim
Suzanne PEREZ et Pierre FRIDERICH	1er septembre à Saint-Prim
Louise CALLOD et Claude CELARD	1er septembre à Saint-Prim

Pensées sincères

Pierre BARGE	22 avril à Condrieu
Sibylle VILHON	5 mai à Bron
Odile CHOPPIN née GRANGE	7 août à Saint-Prim
Danielle COTTIER née CRETARA	20 août à Saint-Prim
Pascal MAGNAT	12 novembre à Bron
Marie Thérèse GERIN née CELARD	1er décembre à Ste-Colombe

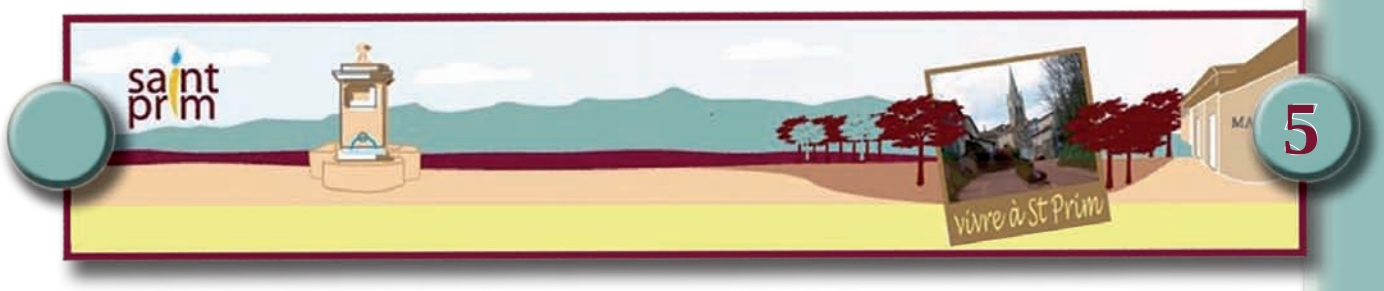

Les horaires de la Mairie :

Lundi de	8h30 à 12h00
Mardi de	14h00 à 17h30
Mercredi de	14h00 à 17h30
Jeudi	fermé
Vendredi de	14h00 à 17h30

Durant les mois de juillet et août, le secrétariat est ouvert 2 après midi par semaine.

INFOS UTILES

Mairie
Rue Du Village
38370 SAINT PRIM
Tél : **04 74 56 42 70**

mairiedesaintprim@wanadoo.fr
Site : www.saint-prim.fr

L'inscription sur les listes électorales

est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Pour les autres, elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire, pendant l'année jusqu'au 31 décembre (se munir de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile) pour les scrutins de l'année suivante.

Carte nationale d'identité

Présence obligatoire du demandeur, pièces à fournir :

- Copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la Mairie du lieu de naissance).
- Justificatif de domicile récent
- 2 photos couleurs conformes aux instructions préfectorales
- Ancienne carte en cas d'un renouvellement
- 1 timbre fiscal de 25€ sera demandé lorsque la précédente carte n'est pas restituée au guichet de la mairie.

Pour les mineurs fournir une copie intégrale de l'acte de naissance et une copie de la carte d'identité du parent demandeur.

Passeport biométrique

Les demandes sont à faire auprès des mairies suivantes :

- Roussillon 04 74 29 31 62
- Vienne 04 74 78 30 31 sur rendez vous.

Recensement militaire

Tous les français doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date anniversaire de leurs 16 ans, en se présentant au secrétariat de la mairie, muni du livret de famille, de la carte d'identité et d'une facture attestant du domicile des parents.

L'attestation de recensement est **obligatoire pour se présenter aux examens, concours et conduite accompagnée**.

3939 Allo Service-Public

Pour en savoir plus sur toutes vos démarches administratives, appeler le 3939 ou consulter les sites :
www.isere.pref.gouv.fr et www.service-public.fr

SAINT PRIM

SAINT PRIM

INFOS UTILES

POMPIERS

En cas d'urgence **appelez le 18 ou le 112**, soyez précis sur le genre, l'importance et le lieu exact du sinistre.
Pour une intervention rapide, donnez un point de rendez-vous facile pour guider les pompiers.

ASSISTANTE SOCIALE

Centre socioculturel de St Maurice l'Exil
Tél : 04 74 86 34 95

SERVICE AIDE-MENAGER

Ce service permet le maintien à domicile des personnes âgées. Des aides à domicile assurent les tâches ménagères et apportent un soutien moral. Il est géré par **l'A.D.P.A.**
Renseignements en **Mairie ☎ 04 74 56 42 70**

PORTAGE DES REPAS

La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais a mis en place le portage de repas à domicile.
Ces repas sont composés de : hors d'œuvre, plat protéique, légumes, fromage, dessert, pain et potage pour le soir.
Renseignements en **Mairie ☎ 04 74 56 42 70**

LA TELEALARME

Elle permet aux personnes en difficulté – âgées, seules ou handicapées - de rester chez elle en toute sécurité.
A la moindre détresse, la personne, au moyen de son appareil, peut contacter les secours par le simple actionnement d'un bouton.
Le signal est transmis au centre de secours de Vienne où une permanence est assurée 24h sur 24h. Chaque mois, un délégué de votre commune vient s'assurer du bon fonctionnement de votre appareil.
Renseignements en **Mairie ☎ 04 74 56 42 70.**

TRAVAILLEUSES FAMILIALES

En cas de maladie, d'hospitalisation, de surmenage de la mère de famille, vous pouvez faire appel à une travailleuse familiale. Renseignements **☎ 04 74 57 67 24**

GARDE D'ENFANTS

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en mairie ☎ 04 74 56 42 70 ou auprès de Mme Martine Fernandez à la mairie de Saint-Clair du Rhône : ☎ 04 74 56 56 74.

Un Relais d'Assistantes Maternelles L'Arc en Ciel existe à Saint-Prim en lien avec les communes voisines.
C'est un lieu où les assistantes maternelles se retrouvent et échangent. Mail : lerelais@mairie-stclairdurhone.com

LE PACT DE L'ISERE A VOTRE SERVICE

Vous êtes locataires, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs…. Vous souhaitez vous informer pour accéder à la propriété et connaître les financements aidés mobilisables, connaître les droits et devoirs respectifs du propriétaire et de son locataire, connaître les subventions pour réaliser des travaux d'amélioration…..
Contactez le PACT DE L'ISERE 42, rue de Bourgogne 38200 Vienne - ☎ 04 74 85 15 15

MEDIATHEQUE Intercommunale du Pays Roussillonnais à St Maurice L'Exil

☎ 04 74 86 20 26

FAX

Pour l'envoi d'un fax, adressez vous en mairie. Il vous sera demandé une participation équivalente au prix d'un timbre-poste.

OPERATION TRANQUILITE VACANCES

En cas d'absence prolongée de votre domicile, vous pouvez le signaler à la gendarmerie de Saint Clair du Rhône qui mettra en place une surveillance discrète.

INFOS UTILES

REGLEMENTATION de VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Les maisons implantées sur le territoire des 9 communes adhérentes au SIASSAR et non raccordées à l'égout (et qui font usage de fosse septique) ainsi que les collectivités, peuvent lors du curage de leur fosse septique, station de relevage et fosses toutes eaux, **vidanger à titre gratuit à la station d'épuration** du SIASSAR à Saint Alban du Rhône.

Il faut demander à la mairie de Saint-Prim une **autorisation de dépotage** qui sera remise au conducteur de l'entreprise de dépotage et qui la présentera au technicien de la station d'épuration avec le bordereau d'identification et de suivi des sous produits de l'assainissement.

Le curage et le transport seront payés par le particulier à l'entreprise de dépotage.

La vidange et le traitement par la station d'épuration seront gratuits.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage est assuré :

le mardi matin pour les déchets **recyclables** - Poubelle **JAUNE**

le jeudi matin pour les ordures ménagères - Poubelle **VERTE**

RECUPERATION DE VERRE, VETEMENTS et CHAUSSURES

Les containers sont situés à proximité des locaux techniques communaux

Pour le verre pensez à ôter les capsules, les bouchons, les couvercles, etc...

Ne pas laisser les emballages ayant servi au transport de ces objets

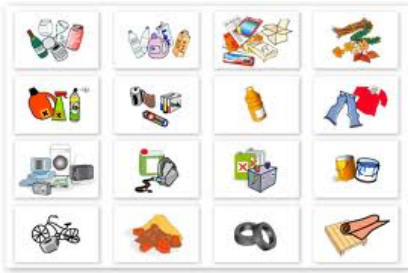

DECHETTERIE de SAINT CLAIR du RHONE

☎ 04 74 78 05 84

Toutes les déchetteries de la Communauté de Commune du Pays Roussillonnais sont **accessibles gratuitement** en justifiant de votre domicile.

	Anjou		Sablons		Salaise sur Sanne	
	Hiver	*Eté*	*Hiver*	*Eté*	*Hiver*	*Eté*
Lundi	*14h-18h*	*15h-19h*	*14h-18h*	*15h-19h*	*14h-18h*	*14h-18h*
Mardi	*Fermé*		*Fermé*			
Mercredi	*14h-18h*	*15h-19h*	*14h-18h*	*15h-19h*		
Jeudi	*Fermé*		*9h-12h*	*9h-12h*		
Vendredi	*14h-18h*	*15h-19h*	*14h-18h*	*15h-19h*		
Samedi	*9h-12h* *14h-18h*	*9h-12h* *15h-19h*	*9h-12h* *14h-18h*	*9h-12h* *15h-19h*	*8h-12h* *14h-18h*	*8h-12h* *14h-18h*
Dimanche	*Fermé*		*Fermé*		*10h-12h*	*10h-12h*

	Péage de Roussillon		St Clair du Rhône		Ville sous Anjou	
	Hiver	*Eté*	*Hiver*	*Eté*	*Hiver*	*Eté*
Lundi	*9h-12h* *14h-18h*	*9h-12h* *15h-19h*	***9h-12h*** ***14h-18h***	***9h-12h*** ***15h-19h***	*14h-18h*	*15h-19h*
Mardi					*Fermé*	
Mercredi					*14h-18h*	*15h-19h*
Jeudi					*Fermé*	
Vendredi					*14h-18h*	*15h-19h*
Samedi					*9h-12h* *14h-18h*	*9h-12h* *15h-19h*
Dimanche	*Fermé*		*Fermé*		*Fermé*	

Hiver	Novembre Décembre Janvier Février
Eté	Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre

SAINT PRIM

TRAVAUX - VOIRIE

TRAVAUX REALISES en 2012 dans la commune

Entretien du **Bâtiment dit du Presbytère** :

Volets, peinture, gouttières, porte d'entrée.

Ecole :

Réfection de 2 classes : peintures, sols.

Entretien, démoussage du toit du préau.

Remplacement du Balthazar par des cailloux scellés.

Mairie :

Aménagement des abords et plantations

15 Panneaux d'affichage communaux repartis sur l'ensemble de la commune.

Service technique :

Achat remplacement d'une lame à neige.

Achat d'une benne pour le tracteur

VOIRIE REALISEE en 2012 :

Réfection du tabouret de la source

Entretien : problème des eaux pluviales

Enrochement au parking école

Réfection mur et grillage limite avec la propriété Barge.

CALENDRIER des FÊTES à Saint-Prim

JUILLET

Demi deuil

S	6	Concours de pétanque de la Saint Vincent
S	13	Feu d'artifice Fête Nationale avec bal et restauration sur place
D	14	Concours de boules des sociétaires

AOUT

Grand Paon de Nuit

D	4	32 quadrettes ASCP Boules sur invitation
D	18	Matin : Concours de boules 32 simple 3ème et 4ème division Après midi Concours de boules 6 doublettes 3ème et 4ème division

SEPTEMBRE

Trichius fasciatus

S	14	Journées du Patrimoine
D	15	Concert de saxophones « les 4 Elles » a l'église à 17h30
S	21	Inauguration officielle des chemins de randonnées de St-Prim suivie d'un repas tiré du sac.

OCTOBRE

Trichodes alvearius

S	12	Organisée par Lan'Events
et		La Nuit
D	13	des jeux en ligne
S	19	Concert caritatif -chorale Nouvelles Légendes

NOVEMBRE

Sphinx du tilleul

S	9	AG de l'ACL
S	9	Journée « Découverte des logiciels libres » Open source.
D	10	Concours de belote du Club Automne de la Vie
V	15	AG ASCP Boules
V	15	AG de l'Association Familiale
S	16	Soirée Théâtre ACL
S	23	Repas Centre Communal d'Action Social de Saint Prim
S	30	Boudin à la chaudière ACCA - au lavoir communal

DECEMBRE

Sauterelle

S	7	Téléthon à Reventin Vaugris
S	du7	Organisé par l'Association St-Prim Cœur de Village
...	au	le 1er Salon d'art
D	15	PEINTURE et SCULPTURE (du 7 au 15 décembre)
S	14	Repas CCAS Chonas l'Amballan

TOUS CITOYENS

Vous avez choisi de vivre à Saint-Prim, petit village de campagne, pour y savourer calme et tranquillité, et vous avez bien eu raison !
La campagne à ses charmes qui nécessitent quelques règles élémentaires permettant à chacun de profiter de sa liberté en respectant celle des autres.

NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers, pouvant créer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent être effectués uniquement :

les jours ouvrables	de 08 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
le samedi	de 09 h à 12 h et de 15 h à 19 h
les dimanches et jours féries	de 10 h à 12 h

PROMENADE

Les sentiers de randonnée sont la vitrine du Pays Roussillonnais et nous souhaitons que chacun puisse en profiter pleinement.
Aussi, nous vous demandons de respecter le balisage en place et de ne pas le surcharger par un « balisage sauvage ». Il nous semble également important que le balisage mis en place pour une sortie unique soit enlevé après la manifestation.

AUTOMOBILISTES

Les problèmes de circulation automobiles et principalement de vitesse sont un souci permanent. Nous incitons les usagers à respecter ces limitations et nous attirons particulièrement leur attention en ce qui concerne la traversée du village. Il en va de la sécurité de nos écoliers et de tous les autres piétons. Nous demandons également aux usagers de respecter le stationnement. Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement sur la voie publique.
Alors utilisons les parkings prévus à cet effet.

FEUX

Les feux sont **interdits pendant l'été**.
Pour le reste de l'année, il est recommandé de ne pas gêner ses proches voisins en brûlant des végétaux humides qui n'en finissent pas de se consumer. Ces végétaux sont acceptés gratuitement à la déchetterie. Il en est de même pour les branchages et le taillage des haies.

AMENAGEMENT, MODIFICATION DE SON HABITATION OU DE SES ABORDS

Tous les travaux de ce type, quelle qu'en soit l'importance, doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.
Alors n'hésitez pas à nous contacter avant d'attaquer les travaux.

AUX AGRICULTEURS

Afin de maintenir les routes en bon état, il est recommandé aux agriculteurs de laisser sur les côtés une bordure d'au moins un mètre et de veiller à ne pas déposer de terre sur les routes lors des travaux de labour.

TOUS CITOYENS

PROPRIETAIRES DE CHIENS

Ne le laissez pas hurler la nuit (c'est mauvais pour sa santé et son moral ! !), mais aussi aboyer durant des heures entières la journée. Il en va de la tranquillité de vos voisins. Nous vous rappelons également que la divagation des chiens de toutes races est interdite en tout temps, de jour comme de nuit. Vous êtes responsables de tous les accidents qui pourraient advenir du fait de leur divagation.

Pour les CHIENS de 1ère et 2ème CATEGORIE

PERMIS DE DETENTION OBLIGATOIRE depuis le 1er JANVIER 2010

Les propriétaires de chiens d'attaques ou de défenses (Cat 1 & 2) doivent être titulaires d'un permis de détention. Ce permis est délivré par le maire, sur présentation d'un certain nombre de pièces, notamment une évaluation comportementale du chien, réalisée par un vétérinaire, et une attestation d'aptitude du maitre décernée par un formateur agréé.

Le défaut de permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et 3 750,00 € d'amende.

L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes et l'homicide involontaire provoqué par un chien sont punis de 2 à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 € à 150 000 € d'amende.

NEIGE

L'agent communal s'emploie à déneiger le plus rapidement, sans pouvoir être de partout dans l'heure qui suit les premiers flocons. De même le stock de sel est réservé en priorité à la voirie communale et aux abords des bâtiments communaux (mairie, école).

Nous vous conseillons de prévoir, à l'approche de l'hiver, un équipement minimum (chaînes ou pneus neige) vous permettant de circuler du mieux possible avant que les routes ne soient dégagées.

De même, n'hésitez pas à vous procurer 1 ou 2 sacs de sel, cela vous sera fort utile pour nettoyer votre cour et l'accès à votre garage.

Merci par avance de votre compréhension.

NOTRE ENNEMIE L'AMBROISIE

Cette plante dont on parle beaucoup incommode physiquement les personnes qui y sont allergiques. Ce n'est pas parce, que Saint-Prim est connu, à tort, comme le berceau de l'ambroisie qu'il ne faut pas nous en occuper.

Qu'elle soit le long des routes ou dans les terres nous devons agir chacun pour limiter son développement.

N'hésitez pas à contacter vos référents ambroisie Michel Cros et Didier Gerin (coordonnée en mairie).

Vous pouvez consulter le bulletin ambroisie allergo-pollinique sur le site internet de la mairie

COMPTEUR & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Chaque abonné doit prendre toutes les précautions utiles pour assurer une bonne protection de son compteur d'eau contre le gel, sinon il serait responsable de sa détérioration.

Protégez votre compteur du gel à l'aide de matériaux isolants. Attention : ne pas utiliser de la laine de verre qui va se gorger d'eau dans un milieu humide et donc perdre son pouvoir isolant.

L'abonné n'est jamais fondé à solliciter une réduction de consommation en raison de fuites dans ses installations intérieures à la propriété, car il a toujours la possibilité de contrôler lui-même la consommation indiquée au compteur.

Nous conseillons de surveiller l'index de votre compteur régulièrement pour remarquer toute consommation anormale. Si le compteur tourne sans aucune utilisation, il y a sûrement une fuite.

Pour les abonnés distribués par la SDEI maintenant LA LYONNAISE DES EAUX, vous pouvez suivre votre consommation par internet : https://www.eau-en-ligne.com/ma-consommation/historique-de-consomation

SAINT PRIM

NOS JEUNES ONT DU TALENT – Diego PEYRIN

Côté sport : **un Champion** à Saint-Prim
Diego PEYRIN, 17 ans a su s'illustrer dans sa passion : le BMX.

Pour les amateurs, pas besoin d'explications et pour les non initiés cela demande quelques observations : le BMX (ou bicross) est un sport cycliste qui se pratique sur une piste encombrées d'obstacles formant creux et bosses que les pilotes amortissent ou survolent.
Les courses sont des sprints de courtes durées et très explosives.
Les pilotes évoluent sur de petits vélos pourvus de roues de 20 pouces, sans changement de vitesse et d'une grande solidité pour permettre d'exécuter des sauts pouvant aller jusqu'à 15 m de longueur et 3 m de hauteur !

Diego PEYRIN possède toutes les qualités requises pour la pratique de ce sport extrême : l'adresse, la puissance, l'intelligence et l'audace.

Avec son BMX 20" cadre Chase, les envolées faites par ce sportif de haut niveau sont majestueuses et spectaculaires et quand on assiste à une compétition on peut dire qu'il y a du sport.

A 17 ans tout juste, son **Palmarès 2012** est impressionnant

En 20 pouces :
Champion d'Isère et Rhône-Alpes
Vainqueur de la coupe Rhône-Alpes
8ème au classement national
3ème aux Championnat d'Europe
Participation au Championnat du Monde

En cruiser :
Champion Rhône-Alpes
Champion d'Europe
3ème au Championnat du Monde

De 2005 à 2012 il pratique ce sport au sein du club de Pont Evêque en amateur.

Devant ces résultats impressionnants, il est contacté par le Club BMX de Mours (26) pour intégrer un programme de sport étude à compter de septembre 2012. Là il prépare un BAC S au Lycée de Romans avec des horaires aménagés pour lui permettre de s'entrainer 13h par semaine en catégorie Elite 2.

Les défis et enjeux à venir sont essentiels car les élus sont peu nombreux, il faut franchir les étapes avec succès :
- Championnat de France
- Championnat d'Europe
- Championnat du Monde

Depuis que le BMX est une discipline Olympique (2008), Diego a pour objectif final de participer aux prochains Jeux Olympiques 2016 qui auront lieu à Rio de Janeiro, au Brésil.

AVIS AUX ENTREPRISES et à tous les amoureux du sport

Comme toutes les pratiques de sport de haut niveau, Diego PEYRIN recherche des sponsors pour lui permettre de participer aux nombreux championnats et coupes organisés chaque année et qui nécessitent un budget important pour faire face à l'ensemble des frais que représente chacun des déplacements : matériel, logistique, déplacement, hébergement, etc…

Et pour relayer l'esprit du ministère des sports :
'Les sportifs de haut niveau s'engagent quotidiennement pour le rayonnement de la France, leurs performances nous font vibrer et leurs résultats nous emplissent de fierté. Ces performances sont le fruit d'un investissement considérable pour faire briller nos couleurs. Leur quotidien est rythmé par les séances d'entraînement toujours plus exigeantes et par les nombreux déplacements en compétitions ou en stages.'

C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal de Saint-Prim a remis, à l'occasion du Forum des Associations de septembre 2012, un chèque de 200€ à Diego PEYRIN pour contribuer à l'achat de t-shirts mentionnés FRANCE, obligatoires lors des participations aux diverses courses internationales.

Pour soutenir et contacter Diego PEYRIN, vous pouvez aller sur sa page FACEBOOK et/ou lui envoyer un mail : diego.peyrin@hotmail.fr

NOS JEUNES ONT DU TALENT – Florian GUITHON

Florian GUITHON en démonstration au Salon Prorestel à St Malo (à retrouver en vidéo sur Facebook)

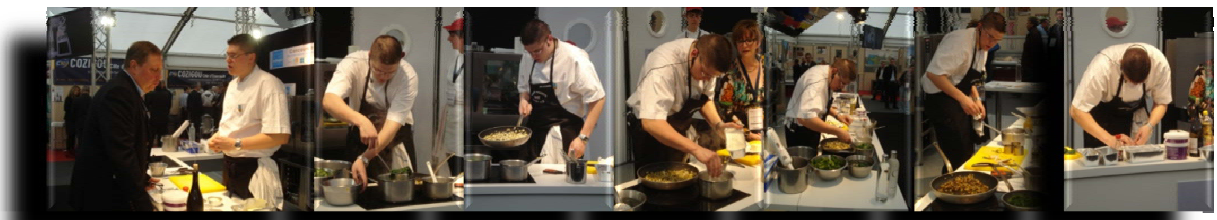

Florian GUITHON est un jeune Saint-Primois de 20 ans qui étudie au Lycée hôtelier Château de Bellerive à Vienne où il entame sa 6ème année en cuisine.

Il a passé avec succès les étapes les unes après les autres : le BEP Cuisine en 2009, le BAC PRO Cuisine en 2011 et il prépare à présent le BTS Hôtellerie - Restauration Art de la Table pour juin 2013.

Ce jeune talent a été sélectionné pour être le commis du Chef Michel BASTIDE du restaurant 'La Colline du Colombier' de Michel Troisgros ;

à l'occasion du prestigieux Concours International de Cuisine TAITTINGER 2011, dont l'une des 2 finales s'est déroulé à Vienne pour la sélection française et avait été organisé par le Chef du restaurant la Pyramide, Patrick Henriroux.

C'est à cette occasion qu'il a su se faire remarquer par sa rigueur, son professionnalisme et son envie, pour participer à la première édition du **Concours National des Produits de la Mer Durables 2012.**
Ce concours a été cofondé par SEAWEB et l'Ecole Française de Gastronomie FERRANDI de Paris ;
Il vise notamment à sensibiliser les futurs chefs sur la fragilité des ressources vivantes aquatiques et au rôle qu'ils peuvent jouer pour les préserver.

54 étudiants étaient engagés et seulement 9 – dont Florian - ont participé à la finale qui a eu lieu à l'école FERRANDI à Paris.
Le challenge invitait les candidats à proposer deux recettes à base d'un poisson 'durable' : une recette gastronomique et une recette "maison" facile à réaliser en famille.
Florian a fait preuve de raffinement et d'exigence et c'est grâce à sa création (en photo ci-contre) qu'il a fini 2ème et a remporté son premier prix national remis à l'occasion du salon PRORESTEL à St Malo en février 2012.

Cromesquis de Sole au persil
Risotto aux brocolis et épinards
Flan de carottes curry et son coulis
Langoustine pané à la pistache
Tuile safranée et crème d'herbes

Ce prix est accompagné d'une semaine de découverte professionnelle chez un chef Relais & Châteaux et un stage chez un professionnel de la filière pêche ou aquaculture (en France).

Florian souhaite devenir professeur et a déjà défini son parcours de formation à suivre après l'obtention du BTS en juin 2013 : la Licence Professionnel Art Culinaire et Haute Gastronomie à Angers, suivi du Master Culinaire à Toulouse et enfin passer le concours de Professeur.

A n'en pas douter Florian GUITHON est un jeune homme brillant, il parle de son métier avec enthousiasme, détermination et envie ; il est sur le chemin qui mène aux grands chefs français de demain et nous ne serons pas étonné de le voir remporter d'autres prix et trophées dans les prochaines années.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Diego et Florian pour leur accueil et leur disponibilité et les félicite pour leur parcours respectif.

Nous leurs souhaitons une grande réussite pour l'avenir.

La météo à Saint-Prim

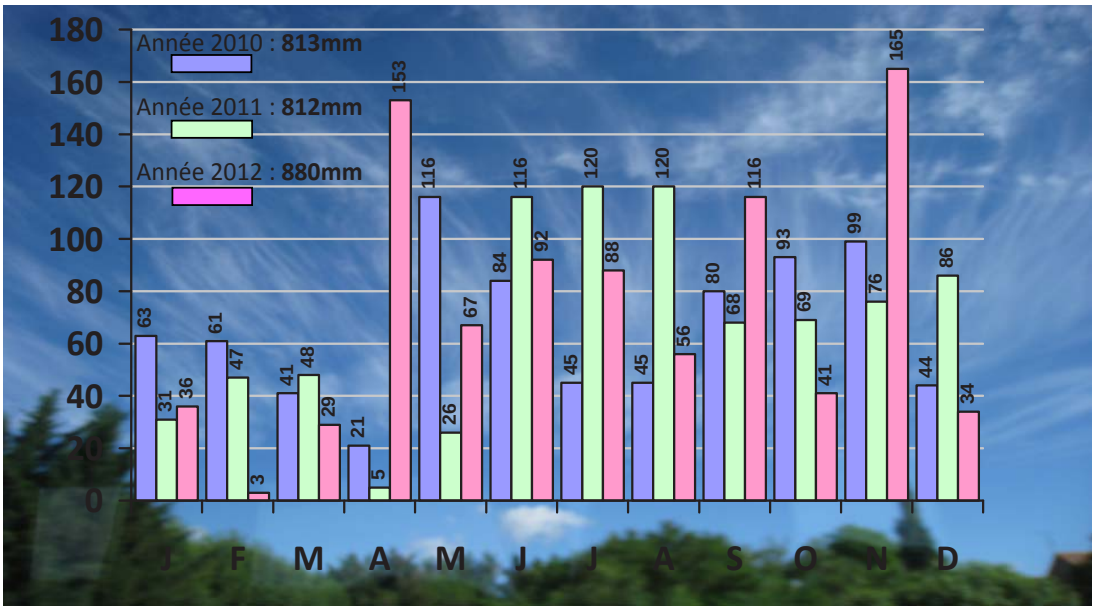

Températures légèrement supérieures à la moyenne des années précédentes. Température la plus basse -12°C le 5 février 2012, négatives pendant 12 jours consécutifs début février. Température maxi 36°C les 19 et 21 août 2012. Le mois de mars a été très doux, 4°C au dessus de la moyenne depuis 10 ans. Au mois d'avril 3°C au dessous de la moyenne depuis 10 ans.
En cette année 2012, assez bonne répartition des pluies. A noter un épisode neigeux en janvier avec 7mm de neige.

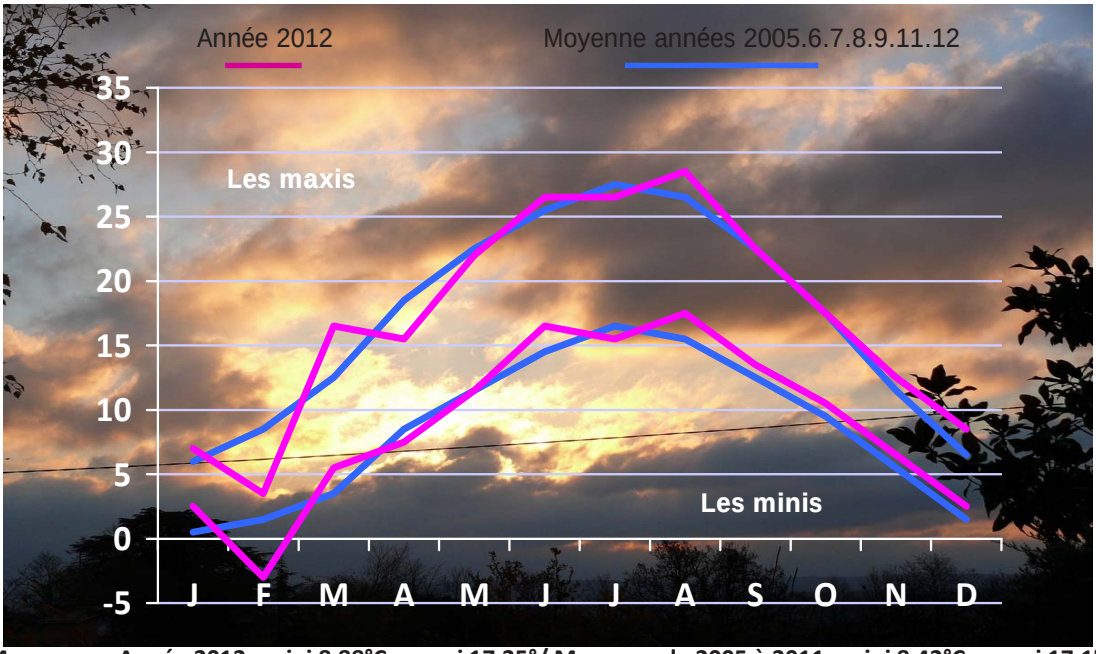

Moyenne = Année 2012 : mini 8,88°C – maxi 17,25°/ Moyenne de 2005 à 2011 : mini 8,42°C – maxi 17,1°C

Les données météo sont relevées quotidiennement par Paul CLO

SAINT – PRIM

vu du ciel,

par le

Conseil Municipal des enfants

SERI VIENNA Pub 04 74 59 10 01